

Selon vos instructions, nous avons mis en vigueur des contrats d'assurance comme suit :

NOM DE L'ASSURÉ :	Fédération Québécoise de Tir, tous ses membres individuels affiliés et clubs affiliés et ses membres
ADRESSE POSTALE :	6897 Jarry Est, St-Léonard, Quebec, H1P 1W7
PÉRIODE D'ASSURANCE (00 h 01 heure locale à l'adresse de l'assuré) :	31 décembre 2019 au 31 décembre 2020
POLICE N°:	Responsabilité civile: 314L0144
MONTANT(S) - LIMITE(S) :	Selon pièce jointe
FRANCHISE(S) OU RÉTENTION(S) :	Selon pièce jointe
ASSUREUR/PARTICIPATION %:	Responsabilité civile primaire: certains souscripteurs Lloyd's, selon le contrat n°B113519CPBA314 à 100%
EMPLACEMENT DE LA PROPRIÉTÉ DE L'ASSURÉ :	Selon pièce jointe
LIBELLÉ :	Selon police à être émise

Le présent document contient un résumé des informations contenues au contrat d'assurance. Les garanties sont assujetties aux conditions, limitations et exclusions du contrat émis par l'assureur.

La présente confirmation d'assurance constate l'existence du contrat d'assurance, dans l'attente de l'émission de votre police, et est valide pour une période de 90 jours.

BFL CANADA risques et assurances inc.

Signé à Montréal, ce 5 décembre 2019

Représentant autorisé

À titre de courtiers, il est de notre devoir de vous rappeler que les transactions entre un assuré et un assureur sont basées sur la bonne foi. Afin de protéger vos droits et de respecter les conditions de votre police d'assurance, vous avez l'obligation, pendant toute la durée du contrat, d'aviser promptement votre assureur de tout changement pertinent à l'évaluation du risque et qui pourrait influencer l'assureur quant aux garanties accordées et à la prime. Veuillez noter qu'un manquement à cette obligation pourrait entraîner rétroactivement la nullité du contrat soit en tout ou en partie et ainsi faire en sorte que des réclamations ne soient pas couvertes. Veuillez nous aviser de tout changement afin que nous puissions transmettre l'information à l'assureur. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

La police comporte des clauses pouvant limiter les indemnités.



## **ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE**

Limite par sinistre de 5 000 000\$ et divisé comme suit :

Libellé	Responsabilité civile générale des entreprises		
Frais de défense:	En sus des montants d'assurance		
Limite d'assurance	Limite par évènement	5 000 000\$	
	Limite annuelle Produit-Opérations	5 000 000\$	
	Limite globale annuelle	Non applicable	
	Dommages matériels et corporels	5 000 000\$	
	Préjudice personnel et publicité	5 000 000\$	
	Frais médicaux	25 000\$ par personne	
	Responsabilité locative	1 000 000\$ par évènement	
	Responsabilité des avantages sociaux	1 000 000\$ par évènement	
	Automobile des non-propriétaires	5 000 000\$	
	Dommages aux véhicules loués FAQ94	50 000\$ par véhicule	
	Pollution accidentelle (120 heures)	1 000 000\$	



Cette page est jointe à et fait partie de Confirmation no. 314L0144
Page 3 de 6

Franchise, par évènement	2 500\$
--------------------------	---------

## Information:

Description des opérations: Fédération de tir incluant notamment entraînement et enseignement pour compétition, olympique, tir récréatif et éducation sur le tir et les armes, activités chasse et pêche

Assuré: La FQT, ses employés et bénévoles, ses +/- 45 clubs membres, ses membres individuels (+/- 5000), les invités. L'Assurance inclut aussi la couverture pour recours entre co-asurés.

Expérience 5 ans: Aucune perte

Il est entendu et convenu que chaque membre individuel assuré est considéré comme un assuré additionnel dans le cadre de la définition d'assuré, à la clause réciproque de la police, tel que défini au point 7 de la section 6 des conditions générales.

Cette police agît comme police de responsabilité primaire dans le cas où plusieurs polices seraient disponibles.

Les membres assurés sont aussi couverts pour la chasse et pêche.

Il est entendu et convenu que le nom de l'Assuré doit lire et inclut la FQT, les 45 clubs membres de la FQT, les membres individuels de la FQT, les visiteurs enregistrés ainsi que les employés et bénévoles de l'Assuré.

Cependant, en ce qui a trait aux membres, la définition de l'Assuré est modifiée pour exclure tout membre ou participant qui n'est pas un membre enregistré de la FQT. Cependant, un délai de 60 jours est donné au membre existant pour renouveler son abonnement, après quoi les privilèges seront suspendus et cet individu deviendra automatiquement un non-membre, et sera alors inclut dans l'intention de cette exclusion.

Responsabilité pour locaux loués au : Bureau 202, 1420, boulevard Grande-Allée, Terrebonne, QC J6W 6B7.





Liste des clubs de tir assurés nommés additionnels :

Nom du club	Nombre de membre FQT
Association chasse et pêche Quatre-Étoiles-de-Ste-Rose-de-Watford	52
Club de tir Sartigan	36
Club de tir à la Volée de Rouyn-Noranda	2
Club de tir Senneterre	34
Club de tir Castors de Charlesbourg	803
Club de tir la Jolie Tuque	88
Club de tir de La Sarre	11
Club de tir de Saint-Tite Inc.	190
Club de tir Les Seigneurs	37
Pointe-Claire Rifle Club	77
Club de tir Lennoxville Rifle Club	171
Club de tir l'Élite de Baie-Comeau	179
Balle d'argent de Sorel	225
Club de tir Moderne de Rimouski	55





99
283
31
789
289
53
514
147
42
22
11
73
44
20
254
85
66
23





Club de tir Le Pionnier - Armurier Pionner	55
Club de tir l'Acadie (Pêcheurs & Chasseurs de Montréal	356
Montréal Skeet Club	5
Club de tir Victoria	34
Club de tir Sept-îlien	204
Activités sportive du Ruisseau Noir	187
Champ de tir Noël Paquet	1
Club de tir de Montréal	191
Copains de Ste-Eulalie	1
Association chasse et pêche le Sieur de Roberval	157
Club de tir de l'Outaouais	37
Club de tir Phoenix	49
Kahnawake Hunting & Shooting Club	
Club La Bernache Inc.	4
Club de tir Lucky Luke	50
Cibles à l'air Pointe-Claire/Pointe-Claire Air Target	2